

COMMUNE DE FREHEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 25 juin 2026****Date de convocation :** 19 juin 2026**Date d'affichage :** 19 juin 2026**Nombre de Conseillers en exercice :** 19**Nombre de Conseillers présents :** 15**Nombre de Conseillers votants :** 18

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de M Didier CHOLET, Maire.

Etaient présents : M CHOLET, Mme CHATELLIER, MM BULTEZ, HILLION, Mme MAIGNAN-NABUCET, M SERRANDOUR, Mme COQUELIN, M BLONDEL, Mme AMIOT, M GREBERT, Mmes PELLAN, BEAUVALLET, ROSSELOT, M RAULT Jean-Pierre, Mme MEHOUAS formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme LEGEMBLE pouvoir à M CHOLET, M LE BOURDONNEC pouvoir à Mme MAIGNAN-NABUCET, M RAULT Rémy pouvoir à Mme BEAUVALLET, Mme DURAND.

Etaient absents :

Mme COQUELIN est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : M CHOLET

DELIBERATION N°2026-2-053 : Désignation du correspondant défense

A la suite des élections municipales, il convient de désigner un correspondant défense, maillon essentiel du lien entre les Armées et la Nation à l'échelle locale.

Le correspondant défense est en effet l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour toutes les questions relatives à la défense. Il contribue à l'information et à la sensibilisation des administrés, tout en accompagnant les initiatives locales en lien avec les enjeux de défense.

Il appartient au Conseil municipal de désigner ce correspondant défense pris parmi ses membres, sur proposition du maire.

M le Maire propose M Jean BLONDEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE M Jean BLONDEL comme correspondant défense de la Commune

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



Le Maire,

Didier CHOLET

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 29 juin 2026

Le Maire,

Didier CHOLET

Le Secrétaire,

Ghislaine COQUELIN

